

Objet : Délibération n° 15 10 09 : AMENAGEMENT CYCLABLES A VENERQUE

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCVA, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) – SZYMANSKI Franck (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) - CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) – RIVELLA Alain - BLANC Jean-Claude – MAGGIOLO Serge - ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, SIRABELLA Roger, POURRINET Jacques (CC Vallée de l'Ariège) BAYONI Pascal, ROUANE Jean-Claude, PARACHE Sabine, TISSEIRE Bernard, (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. ASQUIE Jacques (GREPIAC) représenté par M. SZYMANSKI - DEMANGE Serge (LE VERNET) représenté par M. TISSEIRE Bernard – ESTANG Nadia (CCLAG) représentée par BEZIAT Denis

Excusés: MM. PACHER René (AURAGNE) - MARQUIE Serge (AURIBAIL) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) – DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA)

Secrétaire de séance : M. DAVID Guy

Monsieur le Président informe l'assemblée que sur la commune de Venerque la connexion entre les zones d'extensions urbaines et le centre-ville repose aujourd'hui essentiellement sur l'usage de la voiture et très peu sur les modes doux bien que des cheminements piétons existent le long de certains axes.

Dans une politique de recentrage de l'urbanisation autour du bourg et afin de limiter toute urbanisation éloignée de l'hyper centre et non reliée par des itinéraires modes doux, il est donc envisagé de développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Dans ce cadre, il est projeté de réaliser en 2016 à Venerque des aménagements cyclables sur l'avenue du Moulin vieux (D35d) qui relie deux axes structurants départementaux (D35). Cet aménagement de pistes cyclables s'inscrit également dans le programme de développement des modes de déplacements doux à l'échelle de la CC Lèze-Ariège-Garonne (CCLAG), notamment en direction de la gare et du collège.

Ainsi il est proposé de créer sur Venerque 2 bandes cyclables de 600 m chacune pour un montant prévisionnel de travaux estimé par le bureau d'études à 320 000€ HT.

Cet aménagement sera composé de 4 tronçons :

- Tronçon 1 : de l'avenue JP d'Assézat au chemin des Ramiers
- Tronçon 2 : du chemin des Ramiers à la voie verte existante
- Tronçon 3 : du pont sur la Hyse à l'intersection
- Tronçon 4 : réaménagement de l'intersection avenue du Moulin Vieux / avenue du Loup-Saut / route de la Trinité

Monsieur le Président ajoute qu'il devra être envisagé de signer une convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le président propose également de solliciter une aide financière auprès de Monsieur de Président du Conseil Départemental.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, la proposition du Président et le mandat pour signer l'avenant avec l'entreprise CORUDO ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours,
mois et an que dessus

Le Président
Michel ZDAN

